

Lundi 13 novembre 2023

# LA GÂTINE

## SAINT-PARDOUX-SOUTIERS

# Robert le Chouan bientôt classé

Ce chêne, en passe d'être classé, sera prochainement protégé comme arbre remarquable.

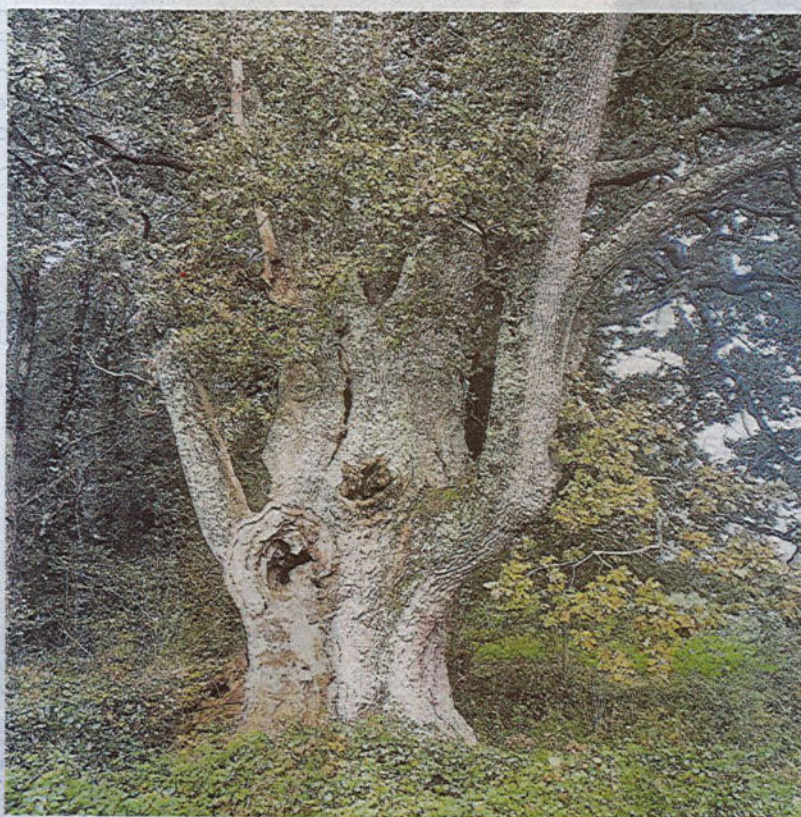
Les conseillers de Saint-Pardoux-Soutiers, réunis mercredi, ont débattu de l'avenir du chêne Robert le Chouan.

### ARBRES REMARQUABLES

Une enquête publique concernant les arbres remarquables en Deux-Sèvres a été lancée par les services de l'État. Le chêne dit Robert le Chouan, au lieu-dit la Cigogne, a été remarqué parmi les 876 arbres inventoriés. Six sont sélectionnés pour être protégés au titre de sites classés et trois, dont le chêne Robert le Chouan, sont proposés au classement pour bénéficier d'une protection de niveau national. Il était demandé au Conseil de se positionner sur ce classement, les élus y sont favorables.

### VOIRIE ET MÉTÉO

Ces dernières semaines, de nombreuses interventions sur la voirie ont eu lieu dans les trois bourgs. Les agents du service technique, sur le qui-vive, ont été un peu débordés. Déblayer les fossés, déboucher les buses pour permettre l'écoulement, débarrasser les petits arbres et les branches sur les routes, c'est le lot des cinq agents du service technique. « Les gens râlent, mais il faut comprendre » soutient Johann Baranger, maire. « En cas de problème avec l'eau, un peu de patience et de



Le chêne dit Robert le Chouan, au lieu-dit la Cigogne, bientôt classé et protégé au niveau national comme arbre remarquable.

PHOTO: CO

civisme. On n'a que cinq gars et les critiques de certaines personnes les vexent. Ils ne peuvent pas être dans les cent hameaux de la commune. Il y a des choses simples que chacun peut faire, d'autant plus que la météo n'est

pas très bonne pour les prochaines semaines » affirme le maire

### SALLE DE SOUTIERS

Pour améliorer les performances énergétiques de la salle de Soutiers,

la commune a choisi l'architecte Cogny. Coût total de l'opération : 80 000 €, amorti par une subvention du SIED de 48 000 €. Les travaux doivent être réalisés entre mars et fin mai.

### LOCATION DES SALLES

Tous les tarifs ont subi une hausse. Les tarifs suivants concernent uniquement les résidents de la commune. Les personnes et associations hors commune doivent contacter la mairie. La location de l'ensemble des salles du foyer rural passe de 110 à 140 €. Séparément, la salle en parquet passe de 60 à 70 €, la salle carrelée de 60 à 80 €. Pour les mariages, le week-end complet passe de 275 à 300 €.

La salle multi-activités passe de 70 à 80 €. Les salles de l'étape de 40 à 50 €, les chambres entre 15 et 30 €.

La location de la salle de Soutiers, pour un mariage, augmente de 175 à 200 €.

La salle des fêtes passe de 80 à 90 € (journée supplémentaire 70 €).

Les associations communales ont la gratuité de toutes les salles communales.

### PADEL

L'utilisation du terrain de padel est gratuite. Une caution via la carte d'identité permet d'emprunter les raquettes.